



LA RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE EN MARCHÉ

[Abonnement](#) | [Transmettre](#) | [Archives](#)

QUOI DE NEUF

Projet de loi pour une République numérique : vote du texte par l'Assemblée nationale



La première étape de l'examen du projet de loi pour une République numérique s'est achevée mardi 26 janvier, avec le vote solennel du texte en séance publique par l'Assemblée nationale. À l'issue de 3 jours de débats, les députés ont adopté le projet de loi, par 357 voix pour, 187 abstentions et 1 voix contre. Si vous avez raté les débats, vous pouvez consulter le dossier législatif sur [le site de l'Assemblée nationale](#), ou revoir les captations vidéo des séances en cliquant sur les dates suivantes : [mardi 19 janvier 2016](#), [mercredi 20 janvier](#), [jeudi 21 janvier](#), [mardi 26 janvier](#).

148 amendements ont été adoptés, sur les 899 déposés par les parlementaires et le Gouvernement avant la séance. Ces ajouts au texte législatif ont permis l'adoption de plusieurs nouvelles mesures qui ne figuraient pas dans le texte initial :

- L'encouragement des administrations publiques à l'utilisation des logiciels libres.
- La pénalisation des actes de vengeance pornographique sur internet, avec des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.
- Le renforcement des pouvoirs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui pourra désormais sanctionner jusqu'à hauteur de 20 millions d'euros et 4 % du chiffre d'affaires les entreprises ne respectant pas leurs obligations quant à la protection des données personnelles.
- La protection pénale des lanceurs d'alerte qui détectent des failles de sécurité dans les systèmes informatiques.
- L'introduction d'un droit de panorama pour les photographies de particuliers à but non lucratif de monuments ou bâtiments publics, respectueux du droit des auteurs.
- Le Gouvernement devra publier un rapport sur la nécessité de créer une consultation publique en ligne pour tout projet de loi ou proposition de loi avant son inscription à l'ordre du jour au Parlement.

Prochaine étape : l'examen du texte par le Sénat au printemps. La date sera précisée dans les prochaines semaines.

D'ici là, et afin d'offrir une vision globale du parcours du projet de loi pour une République Numérique jusqu'à son adoption, le Gouvernement a initié la publication de l'ensemble des données sur la plateforme Github.

En vous rendant sur [Github](#) vous pourrez retrouver l'intégralité des évolutions du texte, de sa publication le 26

septembre dernier sur la plateforme www.republique-numerique.fr, aux différents amendements adoptés par le Parlement, en passant par les modifications apportées à la suite de la consultation citoyenne en ligne.

ON EN PARLE



Axelle Lemaire était invitée sur RMC dans l'émission « Les Grandes gueules »

Le 18 janvier 2016, veille de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale du projet de loi pour une République numérique, Axelle Lemaire était invitée sur RMC dans l'émission « Les Grandes gueules ». L'occasion pour la Secrétaire d'État chargée au numérique d'approfondir certaines mesures du texte, comme l'ouverture des données, la portabilité des données, le maintien à la connexion internet ou encore le Très Haut Débit.

>> [L'émission sur Rmc.BfmTv.com](http://L'emission sur Rmc.BfmTv.com)



Les mesures phares du projet de loi pour une République numérique

Les députés ont entamé les débats en séance publique sur le projet de loi pour une République numérique le 19 janvier 2016. Plus de 800 amendements ont été déposés en séance. Rappel de diverses mesures phares du texte.

>> L'article sur FranceTVInfo.fr



Les principales mesures de la loi numérique votées à l'Assemblée

Après trois jours de débats, 148 amendements ont été adoptés en séance publique sur les 899 déposés par les parlementaires et le Gouvernement. Parmi les nouvelles mesures adoptées : le renforcement des pouvoirs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et la protection pénale des lanceurs d'alertes.

>> L'article sur LeMonde.fr



Un progrès de la démocratie participative via internet

La consultation publique sur internet du projet de loi pour une République numérique a rencontré un franc succès. Un amendement a été voté afin que le Gouvernement remette un rapport en juin 2016 pour établir si oui ou non, la généralisation de cet exercice sera possible.

>> L'article sur Numerama.com



Vers un vote consensuel de la loi numérique ce mardi à l'Assemblée

Le 26 janvier 2016 a lieu le vote solennel à l'Assemblée nationale sur le projet de loi pour une République numérique. Si les Républicains penchent pour une abstention, la quasi-totalité des groupes est favorable au texte.

>> [L'article sur Stratégies.fr](#)

>



Assemblée : carton plein pour le projet de loi sur le Numérique

Le projet de loi pour une République numérique a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 janvier 2016 avec une large majorité (357 pour et 1 contre). Retour sur les résultats du vote.

>> [L'article sur LeParisien.fr](#)

>

L'infolettre *La République numérique en marche* est éditée par le Secrétariat d'État au Numérique auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Cette publication est destinée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions de ce ministère, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Direction de la publication : Aurélien PEROL. Rédaction : Secrétariat d'État au Numérique. Conception : Aphanis pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright MINEIN. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou par courriel à contact-republique-numerique@kiosque.bercy.gouv.fr

► SE DÉSINSCRIRE de l'infolettre « La République numérique en marche »